



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 62625

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur les préoccupations du mouvement ATD-quart monde. Il rappelle que la convention internationale des droits de l'enfant, dont c'est le 20e anniversaire cette année, s'élève contre toute discrimination entre les enfants. La France n'est pas exemplaire en ce domaine et le comité international des droits de l'enfant (ONU) vient de le souligner. En France, aujourd'hui, 130 000 adolescents sortent de l'école sans diplôme ni formation. Massivement les enfants qui échouent à l'école viennent des milieux populaires et de la grande pauvreté. Le nombre d'enfants sortant de CM2, ne maîtrisant pas les connaissances de base, augmente. Sans formation, ils courent le risque de vivre à leur tour la précarité. Le Comité international des droits de l'enfant dénonce la « stigmatisation » dans les médias et à l'école des enfants vivant dans la pauvreté. Une étude de l'OCDE souligne que la France n'est qu'au 17e rang sur 24 dans la lutte contre le harcèlement. Une des raisons majeures de l'échec à l'école est la stigmatisation et les propos discriminatoires que subissent les enfants des milieux les plus démunis. Un enfant ne peut pas apprendre s'il est ridiculisé, s'il ne peut poser une question, s'il est persuadé que tout le monde va se moquer de lui et que les adultes vont laisser faire. ATD-quart monde appelle chacun à lutter contre la discrimination et demande que la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) se saisisse de cette forme de discrimination. Il lui demande la position du Gouvernement sur le sujet et les mesures qu'il entend prendre pour remédier à une telle situation.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62625

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2009, page 10374

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)